



communiqué
de presse 

***Deux suppléants pour le CST et la Formation
Spécialisée Santé Sécurité au Travail :***

La Ministre a dit oui !

Le projet de décret sur les Comités sociaux territoriaux a fait l'objet d'un long processus de travail. Après un refus unanime du projet de décret au CSFPT en décembre 2020 nous avons obtenu, l'inatteignable pour beaucoup, un deuxième suppléant dans la formation spécialisée. Ce deuxième suppléant viendra ainsi renforcer l'équipe restreinte des représentants syndicaux.

La Ministre a accepté une adaptation de l'organisation de ces futures instances et s'est appuyée sur la libre administration des collectivités territoriales en leur laissant la possibilité de faire désigner un deuxième suppléant par les organisations syndicales.

L'UNSA Territoriaux salue ce signe fort envoyé par Madame de Montchalin qui a ainsi valorisé le dialogue social entre organisations syndicales et employeurs de la FPT. Néanmoins, la santé, la sécurité au travail et les conditions de travail, ne sont plus traduites dans les textes comme une priorité du Gouvernement, justifiant l'abstention de l'UNSA Territoriaux.

L'UNSA continue son action aux côtés des agents pour faire entendre leur voix et être force de propositions.

14 janvier 2021

Contacts :

Pascale PARIS – 06 72 60 68 10 / Eric CONEIM – 06 13 41 74 15 / Sophie HUNEAU – 07 52 60 78 18